RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Secrétariat Général

Direction des ressources humaines

Décision du 20 novembre 2026
portant fermeture des sites de l'administration centrale en 2027

NOR : TECK2631126S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Vu l'article L621-8 du code de la fonction publique,

Vu l'article L. 3133-4 du Code du travail,

Vu l'article 4 du décret n°2002-634 du 29 avril 2002 portant création du compte épargne -temps dans la fonction publique de l'État et dans la magistrature,

Vu le plan de sobriété énergétique de l'Etat du 6 octobre 2022,

Vu la circulaire relative au plan de sobriété de l'Etat du 10 novembre 2022,

Vu le règlement intérieur règlement intérieur relatif à l'organisation du temps de travail
de l'administration centrale du ministère chargé de la transition écologique
et de la cohésion des territoires, du ministère chargé de la transition énergétique et du ministère chargé de la mer ,

Vu l'avis du comité social de l'administration centrale du 18 novembre 2026,

Décide

Article 1 :

Les sites de l'administration centrale situés à La Défense (Grande Arche paroi Sud et Tour Séquoia) seront fermés les :

Vendredi 7 mai 2027
Vendredi 12 novembre 2027
Vendredi 24 décembre 2027
Vendredi 31 décembre 2027

Cette décision ne s'applique ni au site de Saint-Germain ni aux sites de l'administration centrale situés hors Ile-de-France.

Article 2 :

Le chef du service des achats et du soutien de la direction des affaires financières est chargée de l'application de l'article 1.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* de la transition écologique et de la cohésion des territoires, de la transition énergétique, et de la Mer.

Fait le 20 novembre 2026

La directrice des ressources humaines



Anne DEBAR